

1/ PAGE D'ACCUEIL DU SITE INTERNET DE L'AGGLOMERATION :

<https://payssaintgilles.fr/>



2/ PAGE FRELONS ASIATIQUES :

<https://payssaintgilles.fr/gestion-des-nuisibles/les-frelons-asiatiques/>



Le formulaire de demande de destruction de nids de frelon asiatique se situe en bas de la page :

Demande de destruction de nids de frelons asiatiques

Nom *	Prénom *
Adresse de l'intervention *	Code postal *
Commune *	Téléphone *
Confirmation du numéro de téléphone *	Téléphone fixe
E-mail	Type de nid *
Localisation du nid (ex : arbre, buisson, cheminée...) *	Hauteur du nid (en mètres) *
Diamètre du nid (en centimètres) *	Activité du nid *
Accessibilité du nid *	Remarques

Merci de joindre dans la mesure du possible une photo du nid
 Aucun fichier choisi

Consentement *
J'accepte les conditions générales d'utilisation liées à la [gestion des données personnelles](#).

Par la présente demande, je reconnais accepter que, à l'issue de deux tentatives de contact infructueuses dans un délai de 72h, et compte tenu du danger que présente la présence des frelons, le prestataire missionné par la Communauté d'Agglomération fixera une date d'intervention sur ma propriété, dont je serais informé. En cas d'opposition de ma part, je m'engage à en faire part à la Communauté d'Agglomération.

* Champs obligatoires

Ne pas oublier de cocher « Consentement » et de Valider.



3/ ENVOI DE LA DEMANDE DE DESTRUCTION

Le message suivant s'affiche à la place du formulaire en ligne :

Demande de destruction de nids de frelons asiatiques

Nous avons bien reçu votre demande, nous mettons tout en œuvre pour vous répondre dans les plus brefs délais.

La demande est alors transmise à : frelonasiatique@payssaintgilles.fr

**!/ ** si ce message ne s'affiche pas, la demande n'est pas transmise.



4/ TRAITEMENT DE LA DEMANDE PAR LE SERVICE ENVIRONNEMENT

Dans la journée ou le lendemain.

Le délai d'intervention du prestataire est de 2 jours ouvrés après réception du bon de commande constituant l'ordre de mission.